

**Audition de l'UAPG devant la commission des affaires sociales du Grand
Conseil - mardi 28 février 2017**

Notre Union et ses membres vous remercient de les entendre sur ces objets.

Elle a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à la LIASI, de son annexe évaluant le dispositif d'insertion professionnelle et les préconisations qui l'accompagnent.

Pour rappel, l'élaboration de la LIASI s'est construite sur le constat que le système alors en vigueur – la RMCAS – s'était peu à peu transformé en un outil de politique sociale plus que de politique de réinsertion et que la population au RMCAS s'était marginalisée. La LIASI devait alors permettre de mieux cibler les besoins des bénéficiaires et d'adapter les outils en fonction de problématiques de réinsertion professionnelle et d'insertion sociale, en visant à une plus grande efficacité des mesures en vue d'un retour rapide et durable sur le marché du travail. L'aide sociale individuelle doit être subsidiaire ou complémentaire aux mesures de réinsertion et non une fin en soi, car l'emploi est le meilleur intégrateur social, par lequel l'objectif d'autonomie est le plus à même d'être atteint. D'ailleurs, les buts de la LIASI sont clairs sur ce point. Cela semble évident, mais le rappeler nous semble pleinement justifié.

Les conclusions du RD 1146 soulignent notamment les effets positifs de la professionnalisation de la prise en charge des bénéficiaires LIASI en terme d'employabilité et de retour à l'autonomie, sur le long terme. En cela, le système permet de répondre en partie aux objectifs de la loi.

Si l'exercice comparatif est malaisé, en raison de l'absence d'un référentiel le permettant, s'il convient également de tenir compte de l'évolution du contexte économique et social, qui a des répercussions en soi, il n'empêche que les résultats affichés sont toutefois en deçà de ce qui était attendu et qui peut, nous en sommes convaincus, être atteint.

La lecture du rapport d'Evaluenda attribue certes au nouveau système une haute qualité de la prise en charge des dossiers. Néanmoins, qualité ne rime pas forcément avec rapidité, et dans le cas présent, cette dernière semble faire défaut. A cela s'ajoutent une lourdeur des procédures et une collaboration à améliorer entre les différents acteurs. Le tout participe à la lenteur du traitement des dossiers, et par conséquent à l'éloignement des bénéficiaires du marché du travail, en rappelant que

chaque jour passé en dehors du marché du travail péjore l'employabilité de façon presque exponentielle et contribue à une désinsertion sociale importante.

Dans le rapport intermédiaire rédigé par Evaluenda en 2014, il était déjà question d'agir avec davantage de pragmatisme pour éviter des procédures inutilement longues. Si une partie des préconisations a déjà été prise en compte, le constat qui est fait aujourd'hui est que l'objectif visé par la LIASI n'est que partiellement atteint.

En clair, le système mis en place assure une réinsertion durable, mais le taux d'atteinte de l'objectif reste insuffisant.

La Motion M 2336 demande la prise en compte des préconisations de l'évaluation du système. Bien que non spécialiste de la question de la réinsertion professionnelle, notre Union ne peut que soutenir tout effort visant à améliorer la rapidité de la prise en charge des bénéficiaires de la LIASI, d'autant que le facteur temps joue un rôle non négligeable dans le processus de réinsertion.

Concernant les invites de la motion, dans la mesure où celles-ci sont bien comprises de notre Union, nous en soutenons la philosophie globale, résumée en fin d'exposé des motifs par les propos suivants :

Nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à régler la lenteur et la complexité des périodes de transition pour privilégier une prise en charge soutenue et continue et à favoriser une réinsertion professionnelle durable permettant une autonomie stable et définitive à travers les ajustements structurels recommandés par l'évaluation.

Si le jargon quelque peu professionnel des invites nous paraît quelquefois abscons, nous nous interrogeons néanmoins sur l'invitation à allouer davantage de ressources. Il semble en effet que le passage du RMCAS à la LIASI prévoyait déjà une augmentation des ressources. En outre, l'évaluation a davantage mis en avant un mauvais fonctionnement du système qu'un manque de ressources.

La proposition visant à collaborer avec un nouveau partenaire reprend, elle aussi, une recommandation des évaluateurs. Cela nous paraît intéressant. Toutefois, nous ne comprenons pas à quel type de partenaire il est fait référence, ni si des structures déjà existantes pourraient remplir ce rôle.

Enfin, il nous paraît en effet raisonnable de procéder à une nouvelle évaluation du système, les deux premières ayant démontré les limites du système mis en place et la partielle non atteinte de l'objectif visé par la LIASI. La société dans sa globalité et le marché du travail plus particulièrement sont en constante évolution, comme cela est relevé dans le rapport du Conseil d'Etat. Il est dès lors sain et nécessaire de procéder à de régulières évaluations de l'adéquation des outils en place.

Relevons toutefois que l'emploi ne se décrète pas, a fortiori dans l'administration et que ce qui est vrai pour les chômeurs l'est a fortiori pour les bénéficiaires de la LIASI. Un système de réinsertion aussi vertueux soit-il ne saurait à lui seul garantir la



réussite des objectifs qu'il s'est fixé. Mais cela ne doit pas non plus conduire à des mesures artificielles simplistes et inadéquates. C'est l'employabilité qui est primordiale et elle ne concerne que les compétences, capacités et aptitudes des personnes. Rappelons simplement que si le nombre de demandeurs d'emploi est trop élevé, les milliers d'emplois créés ces dernières années, les ressources financières qui en découlent pour l'Etat et la progression de la prospérité générale sont incontestables, démontrant les vertus d'un système économique globalement sain. L'oublier, c'est scier la branche sur laquelle le canton de Genève est assis. 5.6% de chômeurs, ce sont 94.4% d'employés !

Pour l'UAPG

Nicolas Rufener

Stéphanie Ruegsegger

Secrétaire général de la FMB

Secrétaire permanente